



Comité technique Cerema
29 septembre 2020
Déclaration des représentants CGT

Plan de relance : le monde d'après c'est le monde d'avant en pire

D'après [un rapport publié le 17 septembre par France Stratégie](#), le CICE aurait créé ou préservé 100 000 emplois entre 2013 et 2016¹. Pour mémoire, mis en place par Hollande, le CICE (Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi) est un cadeau au patronat, en contrepartie duquel avait été annoncé (sans aucune exigences concrètes naturellement) 1 million d'emplois créés. Le patron du MEDEF de l'époque Pierre Gattaz arborait même un badge « 1 million d'emploi », on allait voir ce qu'on allait voir...

– Premier calcul rapide : 67 milliards pour 100 000 emplois sur 4 ans, cela fait 167 500 euros par emploi.

– Deuxième calcul rapide : avec la même somme, on aurait pu payer 467 000 salariés au salaire moyen.

Conclusion : au lieu de donner cet argent aux employeurs en espérant qu'ils embaucheront (ou licencieront moins), on peut plus efficacement créer des emplois, notamment publics (par exemple dans les hôpitaux, les écoles, voire quelques-uns dans des établissements publics comme le Cerema).

Le plan de relance devrait donc logiquement comprendre une dimension forte de création massive d'emplois publics. Au lieu de cela, ce plan de 100 milliards d'euros ne s'adresse qu'aux entreprises, qui pourront notamment bénéficier d'une **exonération d'impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros par an et cela sans aucune condition ni contrepartie**. A contrario, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux sont soumis à des contrôles toujours plus sévères. Par ailleurs, aucune mesure n'a été prise pour les milliers de travailleurs victimes de délocalisations et plans de licenciements. En dépit de l'urgence sociale et climatique, le gouvernement s'obstine donc dans l'impasse des politiques libérales.

Et au lieu de cela, on a le plan social Cerem'Avenir.

Cerem'Avenir : jusqu'ici tout va bien... ou pas

Le rapport d'expertise DEGEST a montré à quel risque élevé la mise en œuvre de Cerem'Avenir expose les agents. Sa mise en œuvre précipitée dans un contexte de crise sanitaire conduit à une situation largement illisible pour les agent.e.s, y-compris encadrants. Quelques éléments apparaissent toutefois de plus en plus clairs :

¹ Le CICE n'a en rien disparu depuis, il a simplement été transformé en allègement de cotisations...

- **la définition des postes significativement modifiés n’a rien d’évident.** Le DRH du Cerema a récemment évoqué le fait que les postes avec changement de direction étaient significativement modifiés, ce qui semble en rupture sauf erreur de notre part avec la note qui encadre le processus ;
- **les agents n’ont guère d’autres choix que d’accepter la proposition qui leur est faite.** En effet, et là encore sauf erreur de notre part, si un agent refuse parce qu’il espère pouvoir candidater ailleurs notamment via la bourse aux postes, il perd sa priorité sur le poste proposé. S’il accepte, en revanche, il ne peut plus s’intéresser à d’autres opportunités...
- **la question de la non remise à zéro de l’ancienneté sur le poste ne semble pas aller de soi ;**

Par ailleurs, des pratiques à nos yeux anormales se font jour :

- certains agents découvrent le poste qui leur est proposé lors de l’entretien de pré-positionnement ;
- certains agents estiment que le poste qui leur est proposé, bien que « non significativement modifié », constitue un déclassement ne serait-ce que par l’intitulé proposé, qui n’est plus le même.
- des agents se voient découragés de postuler sur des postes pourtant ouverts sur la bourse aux postes. Parfois on leur indique qu’il y a déjà un lauréat sur le poste...
- un agent se voit indiqué que son poste ne présente pas de modifications majeures, puis dans la suite de l’entretien on lui signifie qu’il devra renoncer au moins les 6 premiers mois à son télétravail en raison de nouvelles compétences à acquérir et de formations lourdes à suivre... Pour la CGT, il est contradictoire de considérer qu’un poste est maintenu ou peu modifié et de remettre en même temps le télétravail en cause au motif qu’il s’agirait... d’un nouveau poste.

Cerise sur le gâteau : si la prime COVID a sans doute été attribuée à des agents qui avaient toutes les raisons d’en bénéficier, il apparaît que l’enveloppe insuffisante prive certains agents de ce bénéfice alors qu’ils estiment qu’ils auraient légitimement pu y prétendre.

Frustration, découragement, dégoût, colère, ces sentiments sont toujours très présents et peut-être croissants depuis le passage en force du projet cet été.